



LUXURY REDEFINED

OCTOBER 1 -
NOVEMBER 30, 2025



**PURCHASE 1
ELIGIBLE[^] JENNAIR[®]
APPLIANCE^{*} AND
RECEIVE**

10%
INSTANT
SAVINGS^{*}

**PURCHASE 2 OR 3
ELIGIBLE[^] JENNAIR[®]
APPLIANCES^{**} AND
RECEIVE**

15%
INSTANT
SAVINGS^{**}

**PURCHASE 4 OR MORE
ELIGIBLE[^] JENNAIR[®]
APPLIANCES^{***} AND
RECEIVE**

20%
INSTANT
SAVINGS^{***}

PLUS PURCHASE 4 OR MORE ELIGIBLE[^] JENNAIR[®] APPLIANCES AND RECEIVE

\$250 OFF[†]
QUALIFYING

WALL OVENS AND COOKTOPS

\$500 OFF[†]
QUALIFYING

**COMMERCIAL RANGES AND
BUILT-IN REFRIGERATION**

***SEE SALES ASSOCIATE IN-STORE FOR DETAILS AND AVAILABLE QUALIFYING MODELS
♦REFRIGERATOR PANELS QUALIFY AS AN ELIGIBLE MODEL**

* Instant savings equal to 10% of total retail purchase price (before taxes) based on purchase of one eligible JennAir[®] major appliances.

** Instant savings equal to 15% of total retail purchase price (before taxes) based on purchase of two or three eligible JennAir[®] major appliances.

*** Instant savings equal to 20% of total retail purchase price (before taxes) based on purchase of four or more eligible JennAir[®] major appliances. Multiple purchases must be made at the same time from the same participating authorized Canadian JennAir[®] appliance dealer between October 1, 2025 and November 30, 2025 to be eligible. Instant savings will be deducted at time of purchase.

† While quoting the price of the eligible appliances package to the consumer, instant savings (10% / 15% / 20%) should be applied to MSRP first, then bonus additional savings (\$250 / \$500) should be applied where applicable. Based on purchase of qualifying appliances. \$500 bonus on Built-in Refrigeration does not apply to Refrigeration Columns and Freezer Columns.

Δ Eligible major appliances include JennAir[®] Refrigerators, Refrigerator Panels, Ranges, Wall Ovens, Cooktops, Specialty Coffee, Dishwashers and Ventilation hoods (excluding blowers), Under-Counter Refrigerators, compactors, Built-In microwaves and Warming Drawers. See Sales Associate for qualifying models. Accessories and cartridges are excluded. One claim per household. Offer is not cumulative and cannot be combined with any other offer. Some conditions may apply. Open to Canadian residents only. Offer is not available to dealers, builders or contractors. Discontinued product and B channel products are not eligible. Offer is available on retail purchases only. All models may not be available at all dealers. No substitutes qualify. See Sales Associate for Details.

®/™ © 2025 JennAir. Used under license in Canada. All rights reserved.

LE LUXE REDÉFINI

DU 1^{er} OCTOBRE AU
30 NOVEMBRE 2025



RECEVEZ
UNE REMISE
INSTANTANÉE*
DE

10%

À L'ACHAT DE 1
ÉLECTROMÉNAGER*
JENNAIR® ADMISSIBLE^Δ

RECEVEZ
UNE REMISE
INSTANTANÉE**
DE

15%

À L'ACHAT DE 2 OU 3
ÉLECTROMÉNAGERS**
JENNAIR® ADMISSIBLES^Δ

RECEVEZ
UNE REMISE
INSTANTANÉE***
DE

20%

À L'ACHAT DE 4
ÉLECTROMÉNAGERS***
JENNAIR® ADMISSIBLES^Δ
OU PLUS

EN PLUS

ACHETEZ 4 ÉLECTROMÉNAGERS^Δ JENNAIR® ADMISSIBLES OU PLUS ET RECEVEZ UN RABAI INSTANTANÉ EN PRIME DE

250\$[†]

SUR LES TABLES DE CUISSON ET
LES FOURS MURAUX ADMISSIBLES

500\$[†]

SUR LES CUISINIÈRES COMMERCIALES
ET LES RÉFRIGÉRATEURS ENCASTRÉS
ADMISSIBLES

*CONSULTEZ UN ASSOCIÉ AUX VENTES EN MAGASIN POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAILS ET
LA LISTE DES MODÈLES ADMISSIBLES DISPONIBLES

♦ LES PANNEAUX DE RÉFRIGÉRATEURS SONT ADMISSIBLES

* La remise instantanée équivaut à 10 % du prix total d'achat au détail (avant taxes) d'un électroménager JennAir® admissible.

** La remise instantanée équivaut à 15 % du prix total d'achat au détail (avant taxes) de deux ou trois électroménagers JennAir® admissibles.

*** La remise instantanée équivaut à 20 % du prix total d'achat au détail (avant taxes) de quatre électroménagers JennAir® admissibles ou plus. Pour être admissibles, les achats multiples doivent être effectués au même moment, auprès du même marchand canadien d'électroménagers JennAir® autorisé participant entre le 1 octobre et le 30 novembre 2025. La remise instantanée sera déduite au moment de l'achat.

† Lorsque vous indiquez au consommateur le prix de l'ensemble d'appareils électroménagers admissibles, les remises instantanées (10 % / 15 % / 20 %) doivent d'abord être appliquées au PDSF, puis les remises supplémentaires en prime (250 \$ / 500 \$) doivent être appliquées à l'achat des électroménagers admissibles. Les remises sur les réfrigérateurs encastrés de 500 \$ ne s'appliqueront pas aux colonnes de réfrigération et de congélation.

Δ Les électroménagers JennAir® admissibles comprennent : les réfrigérateurs, panneaux de réfrigérateurs, cuisinières, fours muraux, tables de cuisson, appareils de café de spécialité, lave-vaisselle, hottes de ventilation (à l'exclusion des ventilateurs), réfrigérateurs sous le comptoir, compacteurs de déchets, fours à micro-ondes encastrés et tiroirs-réchaud. Consultez un associé aux ventes pour connaître les modèles admissibles. Ne s'applique pas aux accessoires et cartouches. Une réclamation par foyer. Cette offre n'est pas cumulative et ne peut être jumelée à aucune autre offre. Sous réserve de certaines conditions. L'offre s'adresse aux résidents canadiens uniquement. Cette offre ne s'adresse pas aux marchands, constructeurs ni entrepreneurs. Les produits discontinués et de catégorie B ne sont pas admissibles. Cette offre s'applique aux achats au détail uniquement. Tous les modèles ne sont pas offerts par tous les marchands. Aucune substitution. Consultez un associé aux ventes pour plus de détails.